
Adresse du comité de surveillance de Charolles qui invite la Convention à continuer sa carrière et à ne pas abandonner le vaisseau de l'État avant qu'il soit conduit au port, lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité de surveillance de Charolles qui invite la Convention à continuer sa carrière et à ne pas abandonner le vaisseau de l'État avant qu'il soit conduit au port, lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 367-368;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30833_t1_0367_0000_17

Fichier pdf généré le 22/01/2023

poids de l'argenterie du culte déposés au district de La Rochefoucauld.

[Suit le 2^o § du p.-v. ci-dessus].

Vive la République une et impérissable. »

LAUTRÈTE (off. mun.), NAUD (notable), JURAND (off. mun.), DIEUEMARD (off. mun.), EYNAUD-DESVERGNE (notable), ROOST (notable), LAURAND-DUGUET (notable), F. BEINCHET (notable), MARANDONT (notable), LARDEAU (notable), BRUNETEAU, VALLANTIN (secrét.-gref-fier), DAVION (agent nat.).

43

La société populaire de Cusset annonce à la Convention quelle a monté, habillé et armé un cavalier qui n'attend pour partir que le signal, et lui a donné 600 livres, et, à la famille indigente, un contrat de rente au principal de 1800 livres en toute propriété, et 592 liv. de rente jusqu'à la fin de la guerre, et s'il en revient blessé, 50 l. de pension viagère ; l'aristocratie chassée de notre enceinte, le fanatisme totalément détruit, nous garantissent que vous trouverez dans les sans-culottes de cette commune, des hommes dignes de vous seconder.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

44

La société populaire de la commune de Laroumieu (2) félicite la Convention de décréter que les ci-devant prêtres, religieuses, femmes d'émigrés divorcées, seront tenus de se marier dans le plus court délai, à peine de déportation (3).

[Laroumieu, s. d.] (4).

« Représentants du peuple,

Dans un Etat républicain chaque citoyen doit être mis au poste où il peut servir le plus utilement sa patrie. Pénétrée de ce grand principe la Société républicaine de Laroumieu s'est occupée à chercher ce à quoi pouvoient être employés les ci-devant prêtres. La guerre ne leur convient pas ils sont poltrons et lâches. Leurs bras affaiblis par la molesse ne pourroient ni tracer des sillons ni manier la hache ou le marteau, acoutumés à une vie oisive, jamais ils ne pourrout se livrer au travail, ils ne sont bons qu'à faire des enfants, il faut donc qu'ils se marient. Chaque homme doit se reproduire, c'est une dette envers la nature et la société ; plusieurs de ces ci-devant prêtres tiennent encore à leurs anciens préjugés, à leur ancien vœu de célibat et non de continence, ils croyent pouvoir sans crime faire un enfant à la femme d'autrui et croiroient se damner en prenant une épouse ; il faut que ce désordre cesse, il faut qu'ils se marient ou qu'ils soyent déportés. Si par cette mesure la République perd pour la population

(1) P.V., XXXIII, 223. Bⁱⁿ, 23 vent. (suppl^t) et 24 vent. (1^{er} suppl^t) ; *Ann. patr.*, p. 1959.

(2) Et non Roumieu.

(3) P.V., XXXIII, 223-24.

(4) C 295, pl. 992, p. 15.

elle y gagnera pour les mœurs sans lesquelles une République ne peut exister.

Il est tant de muscadines, de filles aristocrates qui attendent que leurs amants reviennent de l'armée de Condé, mêler leurs lauriers au myrthe qu'elles leur préparent : il est tant de femmes d'émigrés qui n'ont fait divorce que pour se soustraire à la réclusion et qui attendent patiemment entre les bras de leurs amants que leurs époux reviennent leur rendre un nom dont elles étoient si orgueilleuses ; il est enfin des religieuses riches par la loi des successions qui dans le monde se bornent aux plaisirs du cloître et soupirent après un directeur, il faut que toutes ces femmes riches se marient avec des prêtres pauvres, il faut que les prêtres riches se marient avec de ces femmes pauvres, il ne faut plus que par le mariage la misère se perpétue dans certaines familles et que les fortunes s'accumulent dans d'autres : il faut surtout que par le mariage on ôte aux ci-devant prêtres, religieuses, femmes d'émigrés, divorcées, le fol espoir de rentrer dans leur premier état. La Société républicaine de Laroumieu, dans sa séance du 10 pluviôse a arrêté que par cette adresse adoptée à l'unanimité vous seriez invités à décréter que les ci-devant prêtres, religieuses, femmes d'émigrés, divorcées et muscadines seroient tenus de se marier dans le plus court délai à peine de déportation. S. et F. »

DUBOZ (présid.), LAVARDENS (sec.), JOLIS (sec.).

LEVASSEUR. Je demande l'ordre du jour sur cette pétition. Cette race est trop mauvaise pour la forcer à multiplier. (*Applaudi.*) (1).

La Convention passe à l'ordre du jour.

45

Le citoyen Charles Rousseau, demeurant à Nantes, annonce à la Convention qu'il a fait la déclaration pour l'emprunt forcé qui a produit une taxe de la somme de 8,000 liv. qu'il a acquittée le 5 pluviôse, et que son intention est que cette somme soit employée au soulagement des veuves et orphelins des défenseurs morts en combattant pour la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

46

Le comité de surveillance de Charolles invite la Convention à continuer la carrière qu'elle a si glorieusement commencée, et à ne point abandonner le vaisseau de l'Etat qu'il ne soit conduit au port.

Insertion au bulletin (3).

(1) M.U., XXXVII, 367 ; *Ann. patr.*, p. 1943 ; C. Eg., n^o 572.

(2) P.V., XXXIII, 224. Bⁱⁿ, 23 vent. (suppl^t).

(3) P.V., XXXIII, 224. Bⁱⁿ, 22 vent. et 29 vent. (suppl^t) ; *Ann. patr.*, p. 1943.

[Charolles, 15 vent. II] (1).

« Liberté, Egalité, Révolution, Vive la République et la Montagne !

Législateurs,

Assez et trop longtemps les traîtres et les conspirateurs ont insulté à la clémence du peuple, et provoqué la vengeance nationale. Qu'ils tremblent, ces lâches, qui non contents de préférer l'esclavage à la liberté, ont cherché et cherchent encore à forger des fers à leur patrie. Qu'ils tremblent ! Les jours de condescendance et de modération sont passés, et le gouvernement révolutionnaire, en assurant au peuple la jouissance de ses droits appesantira la hâche sur leurs têtes criminelles.

Continuez, législateurs, continuez la carrière que vous avez si glorieusement commencée, et n'abandonnez pas le vaisseau de l'Etat qu'il ne soit conduit au port ; les membres du comité de surveillance de la commune de Charolles vous y invitent ».

Lycoperde Vertu JEANDEAU, Pavot Lycoperde GAYET (*présid.*), Marbre Pavot LAMBORDE, Lillier VITRIER, Perce-neige MONNET, Corriandre DESCHIEZAU, Benoît VITET, CLÉAUX, MONMESAN, Primevère NOVEL (*secrét.*).

47

Les officiers municipaux de la commune d'Arc-en-Aujon (2), district de Chaumont, font part à la Convention que leurs concitoyens ont célébré avec enthousiasme la reprise de Toulon et la fête de la Raison ; font don à la patrie de 58 marcs 7 onces d'argenterie et 303 liv. de cuivre provenant de leur ci-devant église, ainsi que leurs cloches, et donnent pour leurs frères d'armes, une voiture chargée de vieux linge et de charpie, 36 couvertures, 57 chemises, 31 paires de souliers, 10 paires de bas et 115 liv. pour contribuer à l'équipement et à l'armement d'un cavalier, et ont envoyé à l'armée du Rhin, 321 quintaux d'avoine et 300 quintaux de foin.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Arc-sur-Aujon, 21 pl. II. A la Conv.] (4).

« Citoyens,

Si la commune d'Arc-sur-Aujon est la plus pauvre de son canton par la stérilité de son territoire et l'aridité des montagnes où elle fait ses récoltes qui ne suffisent pas à la subsistance de ses habitans pendant 3 mois de l'année ; elle ne craint point de s'annoncer pour être riche en civisme, en patriotisme et en amour pour l'unité et l'indivisibilité de la République.

Elle a fait tous les efforts qui ont dépendu d'elle pour concourir au secours de la Patrie sur les frontières.

La commune d'Arc a fourni 55 volontaires, sans compter ceux de ses citoyens qui se sont enrôlés

à Paris ou dans différens autres départemens Elle a envoyé 321 quintaux d'avoine et 300 quintaux de foin à l'armée du Rhin. Elle a contribué pour la somme de 115 l. à l'équipement et à l'armement d'un cavalier dont la souscription a été ouverte cette année par la Société populaire de Chaumont. Son agent national a monté, équipé et armé un gendarme qui depuis 2 ans est parti sur les frontières.

Elle a envoyée au district de Chaumont une voiture chargée de vieux linge et charpie pour faire passer aux hôpitaux militaires de nos armées. Elle y a joint 36 couvertures de laine, 57 chemises et 31 paires de souliers neufs, avec 10 paires de bas neufs pour ses frères d'armes nos braves défenseurs. Elle a fait don à la patrie par l'intermédiaire de son district de 58 marcs 7 onces d'argent et de 303 livres 1/2 pesant de cuivre provenant de son église et de sa chapelle. Elle a fait abattre toutes les croix de fer et de pierre tant sur les clochers que dans l'étendue de son territoire. Elle a supprimé tous les signes intérieurs et extérieurs de la Royauté et de la féodalité. Elle a fait don de ses cloches pour être converties en bouches à feu. Elle a aussi fait don de 4 croix dites de St-Louis.

Elle est enfin cette commune, reconnue par son district à sa hauteur et dans le sens de la Révolution. Elle est animée de l'esprit républicain et généralement embrasée du feu patriotique qui brûle sans cesse au foyer de la Société populaire qui invite, ainsy que les municipalités, les fidèles et courageux représentans du peuple français à rester à leur poste jusqu'à la paix, pour couronner leurs glorieux travaux.

Elle a célébré, avec enthousiasme, la fête de la reprise de l'infâme Toulon et la fête consolante de la Raison. La cérémonie en a été imposante et analogue à la souveraineté de la nation. Ces fêtes ont été terminées par un feu de joie et l'on a livré aux flammes tous les restes des signes de la Royauté et de la féodalité qui avoient été réservés pour ajouter au triomphe de la Raison, dont le flambeau régénère, aujourd'hui les mortels.

V. BOUCHET (*maire*), PADIEU (*off. mun.*), MILLE (*agent nat.*), JACOT (*off. mun.*).

N°. Cette commune n'est composée que de 250 feux dont la population, compris les femmes et les enfants ne se monte qu'à 1 100 âmes.

48

Le comité de surveillance de Bar-sur-Aube envoie à la Convention un état détaillé des dons assez considérables faits par 50 communes du district ; elles désireroient qu'ils fussent envoyés au 2^e bataillon de l'Aube, à l'Isle-du-Rhin, le plus promptement possible.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au ministre de la guerre (1).

(1) C 294, pl. 981, p. 23.

(2) Et non Anjou.

(3) P.V., XXXIII, 224. Bⁿ, 22 et 23 vent. (suppl^t) ; *Ann. patr.*, p. 1947.

(4) C 294, pl. 971, p. 39.

(1) P.V., XXXIII, 224-25. Bⁿ, 23 vent. (suppl^t).